

Pour se Meubler avec goût
Voyez les Magnifiques
M. DELGRANGE
106-108, rue de Collège
ROUBAIX
Téléphone 18-34

Maison de Confiance
Fondée en 1890

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS
Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00; 6 mois, 23.00; 1 an, 45.00.
France et Belgique..... 3 mois, 13.00; 6 mois, 25.00; 1 an, 48.00.
Union postale..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 82.00.

REDACTION - ANNONCES
ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1000. Inter. 1190.
TOURCOING : 33, rue Carset. Téléph. 27.
Chèques postaux 87 Lille

Membres d'Art
Grand Choix de Meubles
de tous Styles
Installation
d'Appartements
DEVIS SUR DEMANDE
M. DELGRANGE
106-108, rue de Collège
ROUBAIX
Téléphone 18-34
Maison de Confiance

VOIR, A LA 5^e PAGE,
notre Chronique
« la Page de Madame »

Français et amis de la France

Une armée de 40.000 Missionnaires de race française, est engagée dans les travaux des Missions. Les deux tiers des Missionnaires répandus dans le monde sont français.

Les quatre-vingt-sept diocèses français ont donné à la Propagation de la Foi, depuis cent ans que cette œuvre existe, plus qu'à tous les autres diocèses du monde. Plus de 30.000 établissements fondés avec tant de peine et au prix de tant de sang, vivent à l'ombre du drapeau français en Afrique, en Asie, en Océanie, dans les deux Amériques.

Soyez fiers de vos compatriotes missionnaires, ils sont les champions et l'honneur de la France. Vous le savez.

Dans nos Académies, aux Chambres, partout dans le pays et à l'étranger, des hommes politiques ou des penseurs éminents, de grands écrivains ou de grands soldats, des explorateurs ou des colonisateurs célèbres, tous ceux qui savent ou qui ont vu, les Paul Bert, Courbet, Constant, Bugeaud, Gallieni, Doumer, Pichon, Deschanel, Delcassé, Clemenceau, Lyautey, Gouraud, ont pleinement reconnu et loué une œuvre qui est un des plus beaux titres de la France sous toutes les latitudes, ils ont entendu les acclamations et l'expression du respect des peuples. Amis ou ennemis, ils ont dû voir et entendre.

Persone ne s'est avisé que ces héros sont des hommes, qu'ils contractent de cruelles maladies dans les pays insalubres qu'ils évangélistent, qu'ils vivent misérablement, souvent en butte aux persécutions et aux calomnies des sectes des pays tropicaux, qu'ils vieillissent longtemps avant l'âge, dans un labeur au-dessus de leurs forces.

On s'est préoccupé à bon droit de la santé du dernier cantonnier de nos colonies, du dernier palefrenier de nos consules; on n'a jamais songé à secourir nos missionnaires, fût-ce les de Puginier, de Lavergne, de Favier, de Augourd, des Froc, des Foucault, des Lobry, des de Guébriant, des Leroy, etc.

La France toute entière a crié depuis longtemps « Vivez les missionnaires » et bien peu de Français, jusqu'ici, se sont demandés s'ils pouvaient vivre.

Ne nous faisons pas d'illusions. L'œuvre gigantesque des Missions est gravement menacée. La laisserons-nous tomber ?

La guerre a fauché nos meilleurs missionnaires, les uns versant leur sang pour la Patrie, les autres se tuant à la besogne pour compléter les mobilisés. La guerre a pris encore les jeunes aspirants, futurs missionnaires, ils sont tombés en grand nombre au champ d'honneur et laissent des vides qui ne seront comblés que par des étrangers.

Il faut du moins aider à vivre et à durer ceux qui a demeurés au front éternel des Missions lointaines.

75 p. c. de nos Missionnaires ne reviendront jamais en France. Ils vont mourir jeunes, au plein force de l'âge, au moment où ils étaient le plus aptes à besogner après un long apprentissage des langues et des mœurs. Et ils vont mourir presque tous de maladies qui pourraient être soulagées ou guéries s'ils pouvaient revenir en France.

Combien meurent de maladies de foie, de diabète, etc., qui se guériraient complètement s'ils pouvaient suivre le traitement de Vichy. Les 25 p. c. qui reviennent en France pour prendre un peu de repos, y refaire leur santé, ont tous besoin d'une cure, mais hélas, leur pauvreté ne leur permet pas de lutter contre la maladie qui les emportent.

Vichy peut prolonger leur vie de dix, vingt, trente ans, pourquoi ne pas leur faciliter ce voyage et cette cure ?

Tous les colons, civils ou militaires, sont hospitalisés gratuitement à Vichy; rien n'a été fait jusqu'ici pour les pauvres missionnaires.

Dans une réunion solennelle des comités coloniaux d'Indo-Chine, un meeting demandant tout récemment l'envoi à Vichy, à titre gratuit, de tous les fonctionnaires de la colonie, à chaqun de leur congé, a été acclamée comme une nécessité urgente. Nos pauvres Missionnaires, qui n'ont pas de congé, qui n'ont et s'étiolent dans les bruyères hémiques, ne peuvent bénéficier d'aucun de ces avantages.

Une œuvre de secours s'imposait donc. Un appel pressant est fait à tous les Français pour que soit créée, le plus tôt possible, à Vichy, une Mission de Missionnaires.

Français et amis de la France, voilà l'œuvre magnifique à laquelle vous êtes conviés.

Une Société civile, constituée conformément à la loi, dirigée par un Conseil d'Administration régulièrement élu, aura son siège 25, rue Collou, à Vichy.

Un missionnaire-résident est chargé d'assurer la bonne marche de l'œuvre, de recevoir ses dons et souscriptions.

Pour cette œuvre essentiellement apostolique, essentiellement française, il vous tend la main. Envoyez votre offrande au Révérend Père Henry Watthé, missionnaire-résident, 25, rue Collou, à Vichy.

On peut également souscrire à M. l'abbé Bénistant, 27, rue Saint-Antoine, à Roubaix. P.-S. — On peut être membre actif moyennant une cotisation annuelle de 5 fr. (ou versement unique de 50 fr.); — membre bienfaiteur (cotisation annuelle de 50 fr. ou unique de 500 fr.) — et fondateur (cotisation annuelle de 100 fr. ou unique de 1.000 fr.) Les noms des personnes ou collectivités qui verseront une somme de 10.000 fr. ou assureront un revenu de 450 fr. (bourse pour une maison), seront inscrits sur une plaque de marbre qui perpétuera cette généreuse action chez les missionnaires de monde entier, de tous les Ordres et de toutes les Congrégations.

UN HÉROS DE LA SCIENCE

Nous avons dit que M. Vaillant, radiographe de l'hôpital Lariboisière, venait de subir sa troisième opération. Il avait été récem-



M. VAILLANT

ment amputé du bras et de l'épaule gauches. Il ne lui restait que le bras droit. Le professeur Cunéo lui en a fait l'amputation.

M. Vaillant, préfet de la Seine, est allé hier saluer ce héros de la science, aussi courageux que modeste.

Un hommage du Président de la République

Paris, 4 décembre. — Le Président de la République a fait exprimer ses sentiments de profonde sympathie au docteur Vaillant, le médecin radiographe, qui vient de subir, à l'hôpital Lariboisière, l'amputation du seul bras qui lui restait.

LES RÉPARATIONS

M. CUNO S'EXPLIQUE devant les journalistes berlinois

« Nous maintenons que nous ne pouvons plus réparer que dans le cadre de la note du 13 novembre », dit le chancelier.

Berlin, 4 décembre. — L'Association des Journalistes berlinois a donné aujourd'hui une réception à laquelle assistaient, notamment, le président Ebert, le chancelier Cuno et plusieurs membres du Cabinet.

Le chancelier a regretté l'absence de confiance à l'extérieur. Il a proclamé la nécessité de l'autorité.

L'esprit de confiance, a-t-il dit, que nous voulons voir régner dans notre propre maison doit se répandre dans le monde et y faire naître l'impression que le monde peut avoir confiance en nous.

On a jugé, notamment, dans les milieux français, lues de réactions sur la question des réparations allemandes et à l'égard de tout autre pays, car nous devons arriver à un règlement avec la France partout où des négociations sont possibles. Prêts à l'insouciance ou tout au moins à l'excitation de la note du 13 novembre, sur le terrain de laquelle nous nous battons, nous nous efforçons de trouver la voie qui conduit à la solution de la question des réparations.

Je ne me comporterai pas à l'égard de la France autrement qu'à l'égard de tout autre pays, car nous devons arriver à un règlement avec la France partout où des négociations sont possibles.

Le président du conseil sera également accompagné de M. Peretti della Rocca, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, et de M. Tannery, inspecteur des finances.

Si nous sommes malades, c'est que nous le voulons bien

Un effort de notre volonté peut nous guérir

Paris, 4 décembre. — Le professeur Coué, de Nancy, créateur de la méthode qui porte son nom, et qui tend à la guérison ou à l'amélioration de toutes les maladies par l'application de la suggestion et d'auto-suggestion, a donné, ce matin, à la suite des fêtes de la Société de Géographie, une démonstration de sa méthode.

Après avoir fait un bref exposé de ses théories, qui considèrent la souffrance comme un simple effet de la volonté et que la volonté opposée à l'imagination peut guérir, le professeur Coué a fait des expériences sur les maladies qui étaient au grand nombre dans la salle pour prouver l'efficacité de l'auto-suggestion.

C'est ainsi qu'il est parvenu, progressivement, en prenant un malade atteint d'une doulosseuse sciatique et que l'on venait de laisser sur l'estrade, à donner à ce malade assez de confiance en lui-même pour l'obliger à quitter ses deux cannes, à redresser son torse, puis à marcher, avec difficulté, mais presque sans hésitation.

Plusieurs personnes atteintes de maux de tête ou de douleurs, ont expérimenté sur le champ cette méthode: le résultat désiré a été obtenu.

Un inventeur de parachute fait une chute mortelle

Berlin, 4 décembre. — L'inventeur allemand Bustin, inventeur d'un nouveau parachute, a fait une chute mortelle à Baglary, alors qu'il faisait des essais avec son appareil en présence d'une foule nombreuse. Le parachute n'ayant pas fonctionné, l'inventeur est tombé d'une hauteur de 600 mètres et est mort s'écrasant sur le sol.

A LAUSANNE

Les Russes prennent fait et cause pour la Turquie dans la question des détroits

LES TURCS REFUSENT D'EXPOSER LEUR POINT DE VUE

Ismet Païcha revendique la souveraineté de la Turquie sur les détroits

Lausanne, 4 décembre. — La Commission des détroits, s'est réunie, lundi matin. Après quelques mots d'introduction de lord Curzon, Ismet Païcha a rappelé que les deux rives des détroits sont sous la souveraineté inaliénable de la Turquie et il a donné lecture d'un pacte national revendiquant cette souveraineté.

Lord Curzon a répondu à Ismet Païcha que sa déclaration ne répondait pas au but assigné de la Conférence.

Ismet Païcha a répliqué qu'il n'avait rien à dire de plus.

Le point de vue russe

A ce moment, M. Tchitcherine demandait la parole. M. Tchitcherine a exposé longuement, mais avec netteté, le point de vue de la Russie. C'est-à-dire: liberté absolue des détroits, interdiction de passage des navires de guerre et droit pour la Turquie de faciliter les détroits.

Il ajouta que les deux rives des détroits appartiennent en toute souveraineté à la Turquie et lui appartient le pacte national, comme s'il le faisait sien. Il déclare opposé à l'hégémonie, sur les détroits, de la puissance navale la plus forte du monde.

M. Tchitcherine termina en faisant allusion à l'occupation de Constantinople par les Russes.



TCHITCHERINE

Alliés. Il a prononcé, à ce propos, des menaces à peine voilées, en ce qui concerne la précarité de l'occupation de Constantinople et des détroits.

L'avis des délégués roumains et bulgares

La Bulgarie et la Roumanie ont exprimé également leur avis. M. Duca, représentant de la Roumanie, considérant que la mer Noire ne peut être fermée.

La Roumanie demande la liberté des détroits, avec liberté pour les navires de commerce, et délimitation des territoires adjacents.

M. Stamboulsky, au nom de la Bulgarie, a déclaré que son pays s'associerait à toute mesure assurant la liberté commerciale dans les détroits.

Intervention de M. Venizelos

M. Venizelos a déclaré que la Grèce, qui a fait des sacrifices considérables en ce qui

L'AGITATION CHEZ LES BOULANGERS

LA VENTE DU PAIN A REPRIS A PARIS

Paris, 4 décembre. — Sur la plupart des boulangeries de la région parisienne, des petites affiches avaient été apposées, par les patrons boulangers, afin d'aviser la population que les boutiques seraient rouvertes, ce matin, comme d'habitude.

Vers 6 heures, en effet, à l'heure annoncée, une foule posée sur les devantures depuis 24 heures, ont été enlevés et la vente s'effectuait normalement.

LES BOULANGERS DE LYON RECLAMENT

Lyon, 4 décembre. — Les délégués du Syndicat des boulangers de Lyon se sont présentés au maire et lui ont exposé qu'en raison de la hausse du prix des farines, le prix du kilo de pain devait nécessairement et sans délai être porté à 1 fr. 15.

M. Herriot, désireux de s'informer plus amplement sur la question, a renvoyé sa décision à huitaine.

L'ENQUETE JUDICIAIRE

Paris, 4 décembre. — La réouverture des boulangeries parisiennes et la reprise de la fabrication du pain, n'interrompent pas la suite de l'enquête judiciaire ouverte par le Parquet de la Seine, pour délit de coalition.

On croit cependant que cette instruction sera prochainement close par une ordonnance de non-lieu.

A LA CHAMBRE

Le Budget de l'Alsace et de la Lorraine

Un amendement de M. Uhry pour la suppression du commissariat général est repoussé

SEANCE DU MATIN

Paris, 4 décembre. — La séance est ouverte à 10 h. 05. M. Puché, président, M. Colrat et M. Alapetite sont au banc du gouvernement.

Le budget des services d'Alsace et de Lorraine
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des services d'Alsace et de Lorraine.

La parole est à M. Shuman dans la discussion générale. M. Shuman, député de la Moselle, établit qu'il



M. ALAPETITE

commissaire général en Alsace et en Lorraine n'y a aucune comparaison entre l'administration actuelle de l'Alsace et de la Lorraine et l'administration allemande d'avant-guerre, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue financier.

M. Shuman estime qu'avant la suppression du commissariat, il faut d'abord achever l'œuvre commencée de l'assimilation complète entre les législations de l'Alsace et de la Lorraine et du reste de la France.

M. Uhry, député du Bas-Rhin, fait allusion aux reproches et aux suspicions adressées par M. Uhry à l'adresse de M. Walter, son collègue de l'Alsace, qui a été nommé directeur de l'Alsace.

M. Uhry prend la parole et déclare qu'il a l'honneur de défendre le projet de loi qui a été adopté par la Chambre le 24 février 1922, qui a modifié le régime douanier des grains de betteraves.

La proposition de loi de M. Duvall-Arnould et plusieurs de ses collègues tendant à accorder à la femme séparée de corps, le bénéfice de l'allocation d'ascendante prévue en faveur de la femme veuve, divorcée ou non mariée, dont le fils est veuf pour la France, par le deuxième paragraphe de l'art. 30 de la loi du 21 mars 1917.

La proposition de loi de M. Pabbé Lemire (Nord), et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer le repos hebdomadaire, aux clercs des études dans les officiers de justice.

Le projet de loi portant création de routes à grand trafic ou à trafic exceptionnel; le projet de loi portant ratification du décret du 25 février 1922, qui a modifié le régime douanier des compteurs de tours, d'électrification d'eau, etc., autres que ceux repris par décret du 26 octobre 1921.

Le projet de loi portant ratification du décret du 20 octobre 1921, qui a modifié les droits de douane applicables aux compteurs et indicateurs de vitesse, tachymètres, etc.

Le budget des services d'Alsace et de Lorraine

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des services d'Alsace et de Lorraine.

M. Frey rappelle et déplore le pénible incident qui s'est déroulé tout MM. Uhry et Walter. L'orateur, entrant dans la critique des méthodes administratives employées en Alsace, reproche vivement au point de vue économique, des mesures qui, dit-il, risquent de mettre en péril le commerce et l'industrie des provinces retrouvées.

M. Maurice Duteuil, en des phrases éloquentes, rappelle des scènes auxquelles il assista dans sa jeunesse, alors qu'il se trouvait en Alsace. Il demande que le problème de l'assimilation de nos deux provinces soit envisagé à un point de vue purement moral.

M. ALAPETITE

M. Alapetite expose que si les Alsaciens attendent qu'on ne touche qu'avec discrétion à leur législation, c'est que celle-ci, sur bien des points, est en avance sur celle des autres départements français.

Une assimilation brutale, brusquée de la législation d'Alsace et de Lorraine à toute la législation française, serait donc un erreur et une faute.

Parlant de l'enseignement, il déclare que le plus pressé est l'enseignement de la langue française.

A ce sujet, les résultats obtenus prouvent que

Les Evénements de Grèce

Le prince André a quitté la Grèce

Il rejoindrait l'ex-roi Constantin à Palerme

Athènes, 4 décembre. — Le prince André et la princesse Alice, se sont embarqués, dimanche après-midi, à Phalère, à bord d'un navire de guerre britannique.

On croit qu'ils débarqueront à Brindisi, d'où ils iront rejoindre, à Palerme, l'ex-roi Constantin.

COMMENT LE PRINCE ECHAPPA A LA MORT

Athènes, 4 décembre. — Le général Talliès et le colonel Skylavakis, qui avaient été chargés de la défense du prince, s'efforcèrent de faire ressortir que l'accusé n'avait pas « désobéi » aux ordres du général Papoulas, mais qu'il avait été contraint, à un moment donné, d'agir de sa propre initiative, sous le

possesse même des circonstances. Le mouvement tournant que le prince André avait dû faire exécuter à son armée a donc été jugé à tort comme un geste d'insubordination.

Le prince déclara ensuite qu'il n'avait eu ni le temps ni les moyens matériels de prévenir le commandant en chef du grand danger dans lequel il se trouvait, ni de lui demander l'approbation de son plan de campagne.

Ces déclarations, venant à la suite de la thèse, habilement présentée par les défenseurs, surent le prince André de la peine capitale.

EN FEVRIER 1922, M. GOUNARIS AVAIT PRESSENTI LA DEFAITE

Londres, 4 décembre. — On publie une lettre de M. Gounaris, reçue au Foreign-Office le 17 février dernier.

Dans cette missive, l'ancien premier ministre hellène attirait l'attention du gouvernement de Londres sur la situation désespérée des forces grecques en Asie-Mineure et la nécessité absolue d'une évacuation immédiate, si la Grèce ne recevait pas de renforts en hommes, en argent, et en munitions.

DES POURSUITES CONTRE M. STERGHIADES

Athènes, 4 décembre. — M. Dousmanlis, qui avait été arrêté, puis relâché, a été de nouveau arrêté.

Il est également question d'une instruction contre M. Sterghiaides, ancien haut-commissaire à Smyrne, qui se trouve actuellement à Paris.

LE ROI GEORGES NE SERAIT PAS PRISONNIER DANS SON PALAIS

Londres, 4 décembre. — L'Agence Reuter apprend de source grecque officielle, qu'il est tout à fait inexact que le Roi de Grèce soit virtuellement prisonnier dans son Palais; il voudrait quitter la Grèce.

Il est également inexact qu'une contre-révolution ait éclaté à Corfou et à Patras.

LES LETTRES ANONYMES DE TULLE

M^{lle} ANGELE LAVAL devant le Tribunal correctionnel

Elle nie les faits dont on l'accuse

Tulle, 4 décembre. — L'audience est ouverte à 13 h. 30; M^{lle} Angèle Laval y assiste. Les témoins sont appelés ainsi que les parties civiles, parmi lesquelles Mme Gilbert, veuve du fonctionnaire dont le décès, il y a un an, a déclenché le scandale.

L'interrogatoire commence, les réponses de M^{lle} Laval sont évasives et faites d'une voix indistincte.

L'inculpée déclare nier les faits dont on l'accuse. Le Président retrace l'historique de l'affaire depuis 1917, et indique l'origine des soupçons qui se sont groupés sur l'inculpée, après avoir été égarés sur une innocente, par les agissements mêmes de ceux qui y avaient intérêt.

Sur la demande de son défenseur, une question est posée à l'inculpée, qui répond qu'elle fut incriminée aux suites d'allégations, avec calomnieuses, et avoir subi des séances d'hypnotisme tendant à lui faire faire des aveux.

La voix de l'inculpée s'affaiblit et elle déclare, d'ailleurs, ne pas se plaindre des traitements qu'il lui ont été infligés.

L'interrogatoire de la défense. M. Réchard, ancien juge d'instruction, développe la genèse de l'affaire.

M^{lle} Angèle Laval affirme avec véhémence, qu'elle fut souvent hypnotisée.

Le professeur Locré s'explique sur l'empêchement à laquelle il s'est vu contraint en toute certitude, que les lettres incriminées sont de la main de M^{lle} Angèle Laval.

Le docteur affirme qu'en aucun cas on ne peut incriminer M^{lle} Laval.

La voix de l'inculpée s'affaiblit et elle déclare, d'ailleurs, ne pas se plaindre des traitements qu'il lui ont été infligés.